

Fiche De Données De Sécurité

Conforme au règlement (EC) no 1907/2006 (REACH), annexe II, tel que modifié par le règlement (EU) no 830/2015

Révision 0, Remplace aucun

Révisé: March 2019

HYDROSCOUT SOIL REAGENTS

SECTION 1: Identification de la substance / mélange et société / entreprise

1.1. Identificateur de produit

Description du produit: La gamme de produits HYDROSCOUT est un kit de test sur site permettant de quantifier la teneur en eau des matrices d'hydrocarbures et de sol. Les réactifs du sol sont un système de solvant d'extraction réactif à base d'alcool à utiliser avec l'analyseur HYDROSCOUT. Ce produit est un mélange. Pour l'identification des composants individuels, voir la section 3.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations contre

Ce produit contient des réactifs préemballés pour l'analyse d'échantillons d'huile ou de sol pour la contamination par l'eau.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant: Dexsil Corporation
One Hamden Park Drive
Hamden, CT 06517

Numéro de téléphone: (203) 288-3509
Email: info@dexsil.com

Importateur: ETI Umwelttechnik AG
Kalchbuhlstrasse 18
7007 Chur, Suisse

Numéro de téléphone: (081) 253 54 54
Email: info@eti-swiss.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

USA (800) 424-9300 (CHEMTREC)

SWITZERLAND (435) 08 20 11

Section 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Solvant d'extraction (kit de saleté): éthanol	
Liquide inflammable 2; H225	Liquide et vapeurs très inflammables. Eye Irritant 2; H319
	Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Solvant d'extraction (kit de saleté): Ethanol



Danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

[Prévention]:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes - Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel (électrique / de ventilation / d'éclairage) antidéflagrant.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

[Réponse]:

P303 + 361 + 353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever / enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau / se doucher.

P305 + 351 + 338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.

P337 + 313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P370 + 378 En cas d'incendie: utiliser les moyens d'extinction énumérés à la section 5 de la FDS pour l'extinction.

[Stockage]:

P403 + 233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

[Élimination]:

P501 Éliminer le contenu / le récipient conformément à la réglementation locale / nationale.

Pour plus d'informations sur la toxicité, veuillez vous reporter à la Section 11.

Section 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Les réactifs de sol HYDROSCOUT sont constitués d'une ampoule cassable contenant de l'alcool réactif et d'un tube à échantillon de 50 ml.

composant	Contenu du	# CAS #	EC	% liquide d'
extraction Solvant (kit de saleté)	Éthanol ¹	64-17-5	200-578-6	90,5%
	Isopropanol ¹	67-63-0	200-661-7	4,98%
	méthanol ¹	67-56-1	200 -659-6	4.52%
Total				100%

¹Aucun numéro d'enregistrement REACH n'est disponible pour cette substance, car la substance ou ses utilisations sont exemptées d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou l'enregistrement est envisagé pour une date limite d'enregistrement ultérieure.

Section 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins: En cas de contact avec les réactifs, bien rincer à l'eau.

Contact avec les yeux: Pour tous les composants du kit, rincer les yeux à grande eau pendant 15 minutes. Demander de l'aide médicale.

Contact avec la peau: Rincer à grande eau. Utilisez du savon et de l'eau pour éliminer les composants organiques.

Inhalation: En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Ingestion: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir sauf indication contraire du personnel médical. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Détachez les vêtements serrés tels que col, cravate, ceinture ou ceinture. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2.2) et / ou en section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Utiliser des poudres chimiques sèches, de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool ou du CO₂.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome. Évitez de respirer les émanations qui se formeront lors de la combustion.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dioxyde de carbone (CO₂) et monoxyde de carbone peut être libéré

5.3. Conseils aux pompiers:

Porter un appareil respiratoire autonome. Évitez de respirer les émanations qui se formeront lors de la combustion.

5.4. Autres informations

Aucune donnée disponible

Section 6: Mesures à prendre en cas de accidentelle dispersion

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuelle, y compris des lunettes de protection contre les produits chimiques et des gants en caoutchouc. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Supprimer toute source d'incendie potentiel. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Attention aux vapeurs qui

s'accumulent pour former des concentrations explosives.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Garder à l'écart des égouts et des eaux de surface.

6.3. Méthodes de confinement et de nettoyage du matériau

Contenir le déversement, puis le ramasser avec un matériau absorbant non combustible. Stocker dans un endroit bien ventilé, à l'abri de l'humidité.

Section 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de sécurité approprié lors de la réalisation du test sur site.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Stocker les kits de test dans un endroit frais et sec. Vérifiez la date d'expiration avant d'effectuer le test.

7.3. Utilisation (s) finale (s) particulière (s)

En dehors des utilisations mentionnées dans la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

Section 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec paramètres de contrôle du lieu de travail

Ethanol: GESTIS - LTV: 960 mg / m³ - 500 ppm, STV: 1920 mg / m³ - 1000 ppm

Isopropanol: GESTIS - LTV: 500 mg / m³ - 200 ppm, STV: 1000 mg / m³ - 400 ppm

Méthanol: GESTIS - LTV: 250 mg / m³ - 200 ppm, STV: 350 mg / m³ - 250 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

techniques à Contrôles

manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Protection respiratoire Aucune requise lors d'une utilisation normale.

Ventilation Effectuer le test uniquement dans un endroit bien ventilé.

Gants de protection Toujours porter des gants de caoutchouc lors de la réalisation du test.

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité.

Mesures d'hygiène générales Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver après des tests en cours.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>Propriété</u>	<u>Réactif Alcool en</u>
ébullition Pt.°C	78
Pression de vapeur mm Hg @ 21°C	44
Solubilité dans l'eau	miscible
Densité	0.79
% volatile	99
Taux de vaporisation Acétate de butyle = 1	2.7
Aspect	incolore
Odeur	agréable

N / A = non disponible

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Tous les composants sont stables dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer. Tenir loin de la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants, sodium, magnésium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les solutions sont stables.

Section 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Éthanol: Ne doit pas être classé comme toxicité aiguë.

Inhalation (vapeur): LC50 95.6 mg / L, 4h (rat)

Oral: LD50 7,060 mg / kg (rat)

Isopropanol: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation: LC50 72.6 mg / L, 4h (rat) Par voie

cutanée: LD50 12,870 mg / kg (lapin) Par voie

cutanée: LD50 13,900 mg / kg (rat) Par voie

orale: LD50 5,840 mg / kg (rat)

Méthanol: Classification selon le SGH (1272 / 2008 / EC, CLP): Toxique en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

Inhalation (vapeur): LC50 128,200 mg / m³, 4h (rat)

Inhalation (vapeur): LC50 85,400 mg / m³, 4h (chat)

Voie cutanée: LD50 17,100 mg / kg (lapin)

Oral: LD50 > 7 mg / kg (singe).)

Orale: LD50 > 1.187 mg / kg (rat)

Corrosion / irritation de la peau

Ne doit pas être classé comme corrosif / irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Provoque une irritation oculaire grave.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Ne doit pas être classé comme sensibilisant respiratoire ou cutané.

Mutagénicité des cellules germinales

Ne doit pas être classé comme mutagène des cellules germinales.

Cancérogénicité

Ne doit pas être classé cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Ne doit pas être classé comme toxique pour la reproduction.

Méthanol: Fécondité:

NOAEC(Rat) = 1,3 mg / L

NOAEC(Singe) = 2,39 mg / LCD

NOAEL (oral) Spermatozoïde = 1000 mg / kg pc / jour

Toxicité pour le développement:

NOAEC(Rat) = 1,33 mg / L de

LOAEL (souris)) = 1700 mg / kg

Toxicité pour le développement:

NOAEC(rat, souris) = 1,33 mg / L,

LOAEL (souris) = 5000 mg / kg.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Isopropanol: Ce produit endommage le système nerveux central.
Catégorie de danger: 3; organe cible - système nerveux central.

Méthanol: Risque avéré d'effets graves pour les organes (yeux, cœur, cerveau, foie, système nerveux central).
Route d'exposition: Orale, Inhalation.
Catégorie de danger: 1; organe cible - foie en cas d'ingestion, cœur en cas d'inhalation, cerveau en cas d'inhalation, foie, si inhalé; SNC, en cas d'ingestion

Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition répétée

LOAEL: ne doit pas être classé comme toxique pour un organe cible spécifique (exposition répétée)
DMENO (voie orale): 2,340 mg / kg, 3d
NOAEL (inhalation: vapeur): 13 mg / m³, 7mth

Danger aspiration

Ne doit pas être classé comme présentant un danger par aspiration

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

Section 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Éthanol

Toxicité sur les poissons: LC50 > 10,000 mg / L (Oncorhynchus mykiss, 96h)
LC50 > 13,400 mg / L (Pimephales promelas, 96h)
Toxicité sur les plantes aquatiques: Inhibition de la croissance: 1,000 mg / L (Chlorella vulgaris, 96h)
Toxicité sur les microorganismes: Seuil de toxicité: 6,500 mg / L (Pseudomonas putida) L'inhibition de la multiplication cellulaire commence

Isopropanol

Toxicité pour le poisson: LC50 > 14000 00 µg / L, 96h (Lepomis macrochirus)
LC50 = 9640 mg / L, 96h d'écoulement libre (Pimephales promelas)
LC50 = 11130 mg / L, 96h statique (Pimephales promelas)
Toxicité pour l'eau Puce: EC50 = 13,299 mg / L, 48h; CE50 = 9 714 mg / L, 24 h
Toxicité pour les plantes aquatiques: CE50 > 1 000 mg / L, 72h (Desmodosmus subspicatus)
CE50 > 1000 mg / L, 96h (Desmodosmus subspicatus)
Microtox: EC50 = 35,390 mg / L, 5 min (Photobacterium phosphoreum)

Méthanol

Toxicité pour les poissons: LC50 = 15 400 mg / L, 96h
EC50 = 12 700 mg / L, 96h

12.2. Persistance et dégradabilité

Présumé biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément à toutes les réglementations environnementales fédérales, nationales et locales applicables. Ne pas vider dans les égouts.

Section 14: Informations relatives au transport

Conformément à ADR / RID / IMDG / IATA

14.1. Numéro UN

1987

HS-SER- ETI (EU)

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Alcools, n.o.s. (éthanol, isopropanol)

Tel que emballé, cet article est expédié sans danger: **Marchandises dangereuses en quantités exceptées**

14.3. Classe (s) de danger pour le transport 3

14.4. Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Transport par mer EMS: F-E, S-D

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

La cargaison n'est pas destinée à être transportée en vrac.

Section 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en sécurité, de santé et d'environnement:

Cette FDS est conforme aux exigences du règlement (CE) no 1907/2006.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants ou sont dispensés d'inscription.

AICS, IECS, IECSC, DSL, EINECS, ENC / ISHL, KECL, ECL, PICCS, TSCA

Informations réglementaires suisses:

Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (loi sur les produits chimiques, ChemA) du 15 décembre 2000 (Etat au 13 juin 2000) 2006) RS 813.1

Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, ChemO) du 18 mai 2005 (État au 15 juillet 2014) 813.11

Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de certaines substances, préparations et articles particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChem) du 18 mai 2005 (Etat le 1er janvier 2014) RS 814.81

Loi fédérale sur la protection de l'environnement Loi sur la Protection de l'environnement (, EPA) du 7 octobre 1983 (Etat le 1er juillet 2014) 814.01

Cinquième ordonnance sur la loi fédérale surtravail la sécurité du(sécurité au travail pour les jeunes) 5 ARGV 5 du 28 septembre 2007 (Etat le 1er août 2014) RS 822.115.2

Ordonnance du département de l'économie, de l'éducation et de la recherche sur les d corvées culturelles pendant la grossesse et la maternité (ordonnance sur la protection de la maternité) du 20 mars 2001 (état au 1er janvier 2013) RS 822.111.52

Ordonnance du département de l'environnement, de la circulation, de l'énergie et de la communication sur les listes relatives au trafic de déchets du 18 octobre 2005 (Etat au 1er janvier 2010) RS 814.610.1

Loi fédérale sur le travail dans l'industrie et le commerce du 13 mars 1964(Loi fédérale sur le travail) (Etat le 1er décembre 2013)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit une sécurité chimique l'évaluation n'a pas été effectuée.

Section 16: Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité répondent aux exigences du règlement (EC) no 1907/2006 (REACH), annexe II, tel que modifié par le règlement (EU) no 830/2015. Ce document est uniquement destiné à servir de guide pour la manipulation préventive appropriée du matériau par une personne formée ou supervisée par une personne formée à la manipulation de produits chimiques. L'utilisateur est responsable de la détermination des précautions et du danger de ces produits chimiques pour son application particulière. Selon l'utilisation, des vêtements de protection comprenant un masque de protection des yeux et du visage et un appareil de protection respiratoire doivent être utilisés pour éviter tout contact avec le produit ou toute respiration, de vapeurs / fumées de produits chimiques. L'exposition à ce produit peut avoir de graves effets néfastes sur la santé. Ces produits chimiques peuvent interagir avec d'autres substances. Les utilisations potentielles étant très variées, Dexsil ne peut pas avertir de tous les dangers potentiels liés à l'utilisation ou à l'interaction avec d'autres produits chimiques ou matières. Dexsil garantit que les produits chimiques respectent les spécifications indiquées sur l'étiquette.

DEXSIL DÉCLINE TOUTE AUTRE GARANTIE; EXPRIMÉ OU IMPLICITE EN CE QUI CONCERNE LE PRODUIT FOURNI AUX PRÉSENTES, C'EST DE LA COMMERCIALISABILITÉ OU DE SON APTITUDE À UN OBJECTIF PARTICULIER.

L'utilisateur doit savoir que ce produit peut causer des blessures graves, voire mortelles, en particulier s'il est manipulé incorrectement ou si les dangers connus de son utilisation ne sont pas pris en compte. LISEZ TOUTES LES INFORMATIONS DE PRÉCAUTION. Dès que de nouvelles informations de sécurité générales documentées seront disponibles, Dexsil révisera périodiquement cette fiche de données de sécurité.

Le numéro de téléphone d'urgence de CHEMTREC doit être utilisé UNIQUEMENT en cas d'URGENCE CHIMIQUE impliquant un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident impliquant des produits chimiques.

Pour plus d'informations, contactez Dexsil.